

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Ordre du jour :

- 1/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
- 2/2023 – PLAN DE FINANCEMENT DU CITY STADE
- 3/2023 – AVIS SUR LE PROJET DE CHAMP DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA COMMUNE DE CHAMPVERT
- 4/2023 – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

1/2023 – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022

2/2023 – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DU CITY STADE

Vu le CGCT

Vu la demande initiale de subvention auprès de l'agence nationale du sport et de l'accusé de dossier de réception complet du 29 avril 2023 et notre éligibilité

Considérant que la DRAJEP nous a informés que nous pouvions à nouveau déposer notre projet au titre de la campagne 2023 intitulée "plan 5000 terrains de sport" et que nous avons confirmé que nous déposons notre dossier pour 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de réviser et adopter le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE DE JEUX MULTISPORTS DE LA COMMUNE DE VERNEUIL

DEPENSES :

	Montant HT	Montant TTC		
Structure aire de jeux multisports	51412.00	61694.40		
Stabilisé	33844.56	40613.47		
Eclairage public (la TVA est prise en charge par le SIEEEN)	15172.00	15172.00		
Total	100428.56	117479.87		

RECETTES HT

Organisme	Dépenses subventionnables	Montant subventionnable	Pourcentage par rapport à la défense subventionnable	Montant de la subvention	Pourcentage par rapport à la dépense totale
Commune	Tout	100428.56	20.28%	20341.00	20.28%
Conseil Régional	Stabilisé + structure aire de jeux – bancs – poubelles - éclairage public	83973.56	20%	16794.72	16.72%
Agence Nationale du sport	Structure aire de jeux – bancs – poubelle + stabilisé + éclairage public uniquement sur le stabilisé	90418.34	70%	63292.84	63%
TOTAL				100428.56	100%

3/2023 - AVIS SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE CHAMPVERT

Vu l'arrêté n° 58-2022-12-05-00002 de Monsieur le Préfet,

Vu l'avis d'enquête publique concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque commune de Champvert,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à ce projet d'implantation de parc photovoltaïque sur la commune de Champvert lequel a fait l'objet de demandes de permis de construire déposés par la SARL SOLAIRE CE 2.

La visibilité du parc au niveau du bourg (château et église) est quasi inexistante.

4/2023 – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le CGCT

Considérant que le parc d'éclairage public de la commune est composé à 75% de dispositifs LED pilotables à distance, réduits d'intensité de 50% mais qu'il reste 25% du parc restant constitué d'ampoules qui ne permet par le réglage d'intensité et qui sont très énergivore

Considérant que le contexte énergétique inflationniste d'une part et d'autre part qu'il n'est pas nécessaire de maintenir l'éclairage public jusqu'à 23h00.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander au SIEEEN d'éteindre l'éclairage public à 22h00.